



Appel d'offres ouvert

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Règlement de la consultation

Procédure entièrement dématérialisée depuis : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)

Pouvoir adjudicateur

NANTES MÉTROPOLE
Adresse : 2, cours du champ de mars
44923 NANTES Cedex 9

Objet de la consultation

Fourniture de mobiliers de voirie pour les services de Nantes Métropole

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence
(A.A.P.C.)

L'offre devra comporter des échantillons

1 Objet du marché

La consultation a pour objet la fourniture de mobiliers de voirie pour les services de Nantes Métropole.
Lieu d'exécution des prestations : Territoire de Nantes Métropole.

Les prestations concernent la fourniture et la livraison de mobiliers de voirie pour l'ensemble des pôles de proximité de Nantes Métropole.

Il s'agit d'un **accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commandes**.

Visite facultative

Dans le cadre de cette consultation, les modèles de mobiliers, d'embases et de verrouillage utilisés par Nantes Métropole peuvent être présentés aux candidats sur rendez-vous au magasin de voirie de la Janvraie situé au 95, rue des Frères Amieux 44100 Nantes.

Afin de convenir d'une date de visite, les candidats prendront contact avec :
Florent DOYEN - tél. 02 28 03 47 64

Mode de consultation : procédure formalisée soumise aux articles R2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

1.1 Décomposition en lots et en tranches

Le présent marché ne fait l'objet d'aucune décomposition en tranches.

Il est alloté de la manière suivante :

Lot	Désignation	Seuil maximum sur 4 ans
1	Fourniture de potelets, barrières et arceaux fixes	600 000,00 € HT
2	Fourniture de potelets et barrières amovibles	500 000,00 € HT
3	Fourniture de potelets à mémoire de forme	600 000,00 € HT
4	Fourniture de pieux d'ancrage	100 000,00 € HT
5	Fourniture de mobiliers de voirie spécifiques : bornes de trottoir en fonte métallisée	250 000,00 € HT

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'accord-cadre est dénué tout minimum, mais est assorti, d'un montant maximum arrêté, pour toute la période contractuelle, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

1.2 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché, les modalités de reconduction et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement

1.3 Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	MOF06-Mobilier urbain (produits finis)
Code CPV	Mobilier urbain (349284002)

2 Organisation de la consultation

2.1 Procédure de passation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.2 Mode de dévolution : marchés séparés

La consultation est divisée en 5 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

Possibilité de présenter une offre pour :

- Un lot
- Un ou plusieurs lots
- L'ensemble des lots

2.3 Dispositions relatives aux groupements

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

2.4 Variantes facultatives et obligatoires

Le choix par l'acheteur de retenir une variante (qu'elle soit facultative ou obligatoire) découlera strictement de l'application des critères d'attribution qui permettra de considérer qu'elle est économiquement la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres de base et des variantes (facultatives et obligatoires) présentées.

2.4.1 Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les concurrents doivent impérativement présenter une offre entièrement régulière au regard du dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également proposer, conformément à l'article R. 2151-8 et suivants du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes, sur les lots suivants :

- Lot n°04 – Fourniture de pieux d'ancrage : Les variantes sont acceptées sur ce lot

Celles-ci respectent les exigences minimales détaillées suivantes : les variantes porteront uniquement sur la qualité du pieu d'ancrage ou une technique différente.

Les offres présentées, que ce soit en base ou en variante, doivent respecter les exigences minimales suivantes :

- réponse au besoin fonctionnel détaillé par le C.C.T.P.
- respect des normes et/ou exigences fonctionnelles minimum ou maximum mentionnées par ce même C.C.T.P
- Intangibilité des clauses du C.C.A.P.

Il est précisé que le candidat ne pourra répondre que sur la base de normes équivalentes ou supérieures à celles mentionnées par le cahier des charges. Il fera au moins la preuve de cette équivalence.

La ou les variantes ne pourront porter que sur la qualité ou technique différente

Cette ou ces variantes devront être entièrement décrites techniquement et financièrement dans un document indépendant de l'offre de base. Le montant devra être reporté à l'acte d'engagement. Les candidats indiqueront les adaptations ou modifications au CCTP et le cas échéant, aux pièces financières, qui sont nécessaires.

2.4.2 Variantes obligatoires – Prestation technique alternative (au sens de l'Art. R. 2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune prestation technique alternative (PTA) – variante obligatoire n'est prévue.

2.4.3 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est prévue.

2.5 Modification de détail des documents de la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail aux documents de la consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base des documents modifiés sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude des documents de la consultation par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 5 mois à compter de la date limite de remise de l'offre initiale.

3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation, et son annexe « *dématérialisation* »,
- L'acte d'engagement, et ses annexes éventuelles, pour chacun des lots,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles,
- Les Bordereaux des Prix Unitaires, assorti d'un Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E.), pour chacun des lots,

- Le cadre de réponse au mémoire technique,
- Le récépissé de remise d'échantillons.

4 Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS (€).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à l'examen des offres avant celui des candidatures, conformément à l'article R. 2161-4 du Code de la commande publique.

Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

4.1 Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Situation juridique
Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants - (point d'attention sur la rubrique - « F1 – Exclusions de la procédure » - case à cocher le cas échéant)
Capacité
Déclaration de chiffre d'affaires : Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
Attestation d'assurance : Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Déclaration d'effectifs : Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R. 2143-13 et R. 2143-14

du Code de la commande publique.

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus, sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 Contenu de l'offre électronique

Seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)
L'acte d'engagement et ses annexes, dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat (à produire pour chaque lot).
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (www.economie.gouv.fr) dûment renseigné.
Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ainsi que le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), dûment complétés (il est précisé que le DQE est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres). <i>Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.</i>
Le cadre de mémoire technique , dûment rempli qui reprendra les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations.
Le.s catalogue.s ou extrait.s de catalogue.s des fournitures, exclusivement liées à l'objet du marché avec le <u>tarif public du fournisseur</u> La présentation des catalogues est libre mais devra comporter, à minima, les indications suivantes : - désignation du produit, - référence commerciale du produit, - prix public hors taxe, - conditionnement.
Les fiches techniques et les attestations de qualification ou de certification aux normes référencées ci-dessous correspondant à <u>chaque échantillon fourni</u> : ➤ une attestation certifiant la conformité des aciers aux normes NF A 35.503 ainsi que les fiches techniques des aciers inox précisant ses propriétés et ses caractéristiques chimiques suivant la norme NF EN 10 088-1 ➤ une attestation certifiant que les soudures des mobiliers seront réalisées, durant toute la durée du marché, par des personnels détenteurs de la qualification NF EN 287-1 ou équivalent ➤ une attestation certifiant la conformité des fournitures à la norme NF ISO 14713 indice 1 de juin 2017 "Principes généraux de conception et de résistance à la corrosion" ➤ une attestation certifiant la conformité des fournitures à la norme NF EN ISO 1461 "Revêtement par

galvanisation à chaud sur produits finis ferreux – Spécifications et méthodes d'essai"

si utilisation de la méthode de protection anti corrosion des aciers à base de zinc, fournir en plus :

- une attestation certifiant la conformité de la mise en œuvre de la protection "primaire à base de zinc" délivrée par un bureau indépendant et les résultats du dernier audit.

Les échantillons indiqués ci-dessous :

Ces échantillons doivent, impérativement, être transmis contre récépissé, avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante :

**Centre technique de la Janvraie
95, rue des Frères Amieux
44100 Nantes**

En cas de non respect des modalités de dépôt des échantillons, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière et non analysée.

Les échantillons remis permettront d'apprécier la valeur technique de l'offre selon les modalités définies au présent règlement. Ils devront :

- être fournis en un exemplaire sur une palette filmée,
- porter une étiquette mentionnant le numéro du produit correspondant au B.P.U., le code produit, la désignation du produit, l'appellation commerciale ainsi que le nom du soumissionnaire.

La remise d'échantillons ne donnera pas lieu à indemnisation.

Les échantillons correspondant aux offres non retenues pourront être repris, en l'état, par les soumissionnaires, qui pourront les récupérer au centre technique de la Janvraie, à l'adresse précitée.

Les échantillons du titulaire du marché seront toutefois conservés par la collectivité comme « étalon » retenu, pendant toute la durée du marché.

LISTE DES ÉCHANTILLONS A FOURNIR

N° du prix	Désignation de l'article	Descriptif et caractéristiques	Tolérance
POUR LE LOT N°1			
6	Potelet à sceller en acier	Potelet à sceller en acier, avec tête ouvragée, modèle fixe, Ø 90 mm., hauteur 1300 mm scellement compris Épaisseur minimum des tubes : 3 mm Protection : les aciers bruts devront recevoir une protection anti corrosion Couleur : la couleur sera précisée sur le bon de commande (<i>la couleur la plus fréquemment utilisée est le vert nantais</i>) Tube percé à 30 mm de son extrémité inférieure pour renforcer le scellement d'un fer à béton.	<i>L'échantillon présenté devra être le plus représentatif possible des produits proposés par le candidat et répondre aux besoins de Nantes Métropole (épaisseur des aciers, protection anti corrosion et finition). Toutefois, il pourra légèrement différer sur la couleur et le diamètre du tube, sur la forme de la tête et ses dimensions mais celle-ci devra être rapportée et soudée sur le tube.</i>
9	Potelet à sceller en acier	Potelet à sceller en acier avec tête plate, modèle fixe, Ø 76 mm, hauteur 1400 mm scellement compris. Protection : les aciers bruts devront rece-	

		voir une protection anti corrosion Couleur : la couleur sera précisée sur le bon de commande (<i>la couleur la plus fréquemment utilisée est le vert nantais</i>) Tube percé à 30 mm de son extrémité inférieure pour renforcer le scellement d'un fer à béton.	
10	Potelet à sceller en acier	Potelet à sceller en acier avec tête plate, modèle fixe, Ø 76 mm, hauteur 1400 mm scellement compris, modèle PMR avec tête contrastée blanche sur une hauteur de 300 mm (cf. plan en annexe du CCTP) Protection : les aciers bruts devront recevoir une protection anti corrosion Couleur : la couleur sera précisée sur le bon de commande (<i>la couleur la plus fréquemment utilisée est le vert nantais</i>) Tube percé à 30 mm de son extrémité inférieure pour renforcer le scellement d'un fer à béton.	
20	Potelet à sceller en acier inox	Potelet à sceller en acier inox, avec tête bombée, modèle fixe, Ø 104 mm, hauteur 1100 mm scellement compris Épaisseur minimum des tubes : 2 mm Corps en inox brossé grain 220 Tête calotte en inox poli brillant Soudure TIG selon la norme NF EN 287-1 Tube percé à 30 mm de son extrémité inférieure pour renforcer le scellement d'un fer à béton.	<i>L'échantillon présenté devra être le plus représentatif possible des produits proposés par le candidat et répondre aux besoins de Nantes Métropole. Toutefois, il pourra légèrement différer sur le diamètre du tube.</i>
25	Barrière en acier	Barrière en acier, longueur 1100 mm, hauteur 1150 mm, scellement compris Épaisseur minimum des tubes : 2 mm Protection : les aciers bruts devront recevoir une protection anti corrosion Couleur : la couleur sera précisée sur le bon de commande (<i>la couleur la plus fréquemment utilisée est le vert nantais</i>) Tube percé à 30 mm de son extrémité inférieure pour renforcer le scellement d'un fer à béton.	<i>L'échantillon présenté devra être le plus représentatif possible des produits proposés par le candidat et répondre aux besoins de Nantes Métropole (épaisseur des aciers, protection anti corrosion et finition). Toutefois, il pourra légèrement différer sur la couleur.</i>
31	Barrière de sécurité 14 barreaux en acier	barrières de sécurité en acier à 14 barreaux, longueur comprise entre 2100 mm et 2200 mm hauteur comprise entre 1000 mm et 1100 mm (cf. plan en annexe du CCTP - barrière VAUBAN), Protection : les aciers bruts devront être galvanisés à chaud. Sous chacun des 4 pieds de la barrière sera soudé un fer plat rond qui permettra à la barrière de ne pas s'enfoncer dans des surfaces molles comme de la terre.	<i>L'échantillon présenté devra être le plus représentatif possible des produits proposés par le candidat et répondre aux besoins de Nantes Métropole (épaisseur des aciers, protection anti corrosion et finition). Toutefois, il sera toléré un nombre de barreaux compris entre 14 et 16.</i>
32	Barrière de sécurité 4 barreaux en	barrières de sécurité en acier à 4 barreaux et 2 fers plats centraux, longueur comprise entre 2100 mm et 2200 mm	

	acier	hauteur comprise entre 1000 mm et 1100 mm (cf. plan en annexe du CCTP - barrière VAUBAN), Protection : les aciers bruts devront être galvanisés à chaud. Sous chacun des 4 pieds de la barrière sera soudé un fer plat rond qui permettra à la barrière de ne pas s'enfoncer dans des surfaces molles comme de la terre.	
33	Barrière de Police en acier	Barrière de police en acier longueur 1000 mm, hauteur 1000 mm (cf. plan en annexe du CCTP) Épaisseur minimum des tubes : 2 mm Protection anti-corrosion - finition galvanisée (cf. article 2.4.1) Les tubes formant le cadre et de deux pieds en fer plat plié deux fois perpendiculaires au cadre et soudés à celui-ci avec un cordon de soudure continu. Les trois fers plats en acier soudés au cadre de la barrière sur toute la longueur et de chaque côté et relié entre eux par un étiré soudé pour renforcer la barrière.	
POUR LE LOT N°2			
2	Potelet en acier	Tête ouvragée, modèle amovible, Ø 90 mm, hauteur 900 mm hors sol Les manœuvres de verrouillage et de déverrouillage du potelet devront se faire au niveau de la tête, à l'aide d'une clef "pompiers" Les pièces constituant le mécanisme permettant l'amovibilité devront être protégées des risques d'oxydation. Épaisseur minimum des tubes : 3 mm Les aciers bruts devront recevoir une protection anti corrosion	<i>L'échantillon présenté devra être le plus représentatif possible des produits proposés par le candidat et répondre aux besoins de Nantes Métropole (épaisseur des aciers, protection anti corrosion et finition, système permettant l'amovibilité et le verrouillage). Toutefois, il pourra légèrement différer sur la couleur et le diamètre du tube, sur la forme de la tête et ses dimensions mais celle-ci devra être rapportée et soudée sur le tube.</i>
7	Embase à sceller	Embase à sceller pour potelet amovible, compatible avec les potelets Ø 90 mm et Ø 76mm Les lumières aménagées dans la platine support ne devront pas être supérieures à 20 mm de largeur et 50 mm de longueur. Il ne devra apparaître aucune partie saillante lors de la dépose du potelet pour préserver la sécurité des piétons Les aciers bruts devront recevoir une protection anti corrosion	
10	Potelet en acier inox	Finition brossé, tête bombée poli brillant, modèle amovible, Ø 104 mm, hauteur 800 mm hors sol Les manœuvres de verrouillage et de déverrouillage du potelet devront se faire à l'aide d'une clef. Les pièces constituant le mécanisme permettant l'amovibilité devront être protégées des	<i>L'échantillon présenté devra être le plus représentatif possible des produits proposés par le candidat et répondre aux besoins de Nantes Métropole. Toutefois, il pourra légèrement différer sur le diamètre du tube.</i>

		risques d'oxydation. Épaisseur minimum des tubes : 2 mm Corps en inox brossé grain 220 Tête calotte en inox poli brillant Soudure TIG selon la norme NF EN 287-1	
13	Embase à sceller	Embase à sceller pour potelet amovible, compatible avec les potelets Ø 104 mm Les lumières aménagées dans la platine support ne devront pas être supérieures à 20mm de largeur et 50mm de longueur. Il ne devra apparaître aucune partie saillante lors de la dépose du potelet pour préserver la sécurité des piétons Les aciers bruts devront recevoir une protection anti corrosion	
POUR LE LOT N°3			
1	Potelet à mémoire de forme	Tête ouvragée, compatible avec une embase d'amovibilité, Ø90 mm Les potelets devront pouvoir être scellés à une hauteur comprise entre 900 mm et 1000 mm hors sol Couche d'accrochage et laque de finition bi-composant ou similaire résistant aux UV	<i>L'échantillon présenté devra être le plus représentatif possible des produits proposés par le candidat et répondre aux besoins de Nantes Métropole. Toutefois, il pourra légèrement différer sur la couleur et le diamètre du tube, sur la forme de la tête et ses dimensions.</i>
3	Potelet à mémoire de forme	Tête plate, Ø du tube compris entre 76 mm et 80 mm Les potelets devront pouvoir être scellés à une hauteur de 1000 mm hors sol Couche d'accrochage et laque de finition bi-composant ou similaire résistant aux UV	<i>L'échantillon présenté devra être le plus représentatif possible des produits proposés par le candidat et répondre aux besoins de Nantes Métropole. Toutefois, il pourra légèrement différer sur la couleur et le diamètre du tube, sur la forme de la tête et ses dimensions.</i>
9	Embase à sceller + Clé	Pour rendre amovibles les potelets Ø 90mm Il ne devra apparaître aucune partie en creux ou saillante lors de la dépose provisoire du potelet, ceci afin de préserver la sécurité Les pièces métalliques devront être protégées contre les risques de corrosion	
POUR LE LOT N°4			
5	Pieu d'ancrage métallique	Pieux d'ancrage métallique Ø 90 mm Longueur 300 mm, Joint, plaque de serrage et boulonnerie fournis Protection anti-corrosion par galvanisation à chaud, épaisseur 70 microns suivant la norme ISO 1461	
7	Pieu d'ancrage métallique	Pieux d'ancrage métallique 80 mm x 40 mm Longueur 300 mm, Joint, plaque de serrage et boulonnerie fournis Protection anti-corrosion par galvanisation à chaud, épaisseur 70	

		microns suivant la norme ISO 1461	
11	Plaque de fermeture grand modèle	Dessus antidérapant Protection anti-corrosion par galvanisation à chaud, épaisseur 70 microns suivant la norme ISO 1461	

5 Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché

5.1 Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles.

5.2 Jugement des offres pour les lots 1, 2 et 3

Critères	Coefficient
PRIX	40
VALEUR TECHNIQUE	50
Qualité des échantillons : visuel, finition de la tête, ébavurage, qualité des soudures, test anti-corrosion et qualité des peintures, test de résistance à la traction ,à la déchirure, aux chocs, rayures, casse encombrement et facilité de rangement, (tests adaptés en fonction des lots)	38
Pertinence des performances techniques au regard des fiches techniques	10
Pertinence de l'organisation logistique proposée pour optimiser le délai de livraison maximum	2
PERFORMANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	10
Chiffre d'Affaires d'articles présentant un % de matière issue du réemploi ou de la réutilisation pour répondre à la réglementation AGECE	2
Chiffre d'Affaires d'articles présentation un % intégrant des matières recyclées pour répondre à la réglementation AGECE	2
Pertinence des actions menées pour réduire votre empreinte carbone au niveau du transport	2
Pertinence des actions menées pour réduire l'impact environnemental lié aux emballages et sur-emballages à base de plastique.	2
Pertinence de la méthode proposée ou étudiée en matière de gestion de la fin du cycle de vie des produits	2

5.3 Jugement des offres pour les lots 4 et 5

Critères	Coefficient
PRIX	40
VALEUR TECHNIQUE	54
Qualité des échantillons : visuel, finition de la tête, ébavurage, qualité des soudures, test anti-corrosion et qualité des peintures, test de résistance à la traction ,à la déchirure, aux chocs, rayures, casse ... encombrement et facilité de rangement, (tests adaptés en fonction des lots)	37
Pertinence des performances techniques au regard des fiches techniques	13
Pertinence de l'organisation logistique proposée pour optimiser le délai de livraison maximum	4
PERFORMANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	6
Pertinence des actions menées pour réduire votre empreinte carbone au niveau du transport	2
Pertinence des actions menées pour réduire l'impact environnemental lié aux emballages et sur-emballages à base de plastique.	2
Pertinence de la méthode proposée ou étudiée en matière de gestion de la fin du cycle de vie des produits	2

Précision sur l'analyse des offres :

Chaque critère et sous-critère sera noté sur 5.

Voir l'article 4.1.2 du CCAP relatif à la clause environnementale » (pour les lots de 1 à 3).

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance entre les prix ou les montants portés en lettres et ceux portés en chiffres, les montants ou les prix portés en lettres prévaudront et ceux portés en chiffres seront rectifiés en conséquence.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U. En cas de refus, son offre sera éliminée comme « non-cohérente ».

5.4 Attribution du marché

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution du marché.

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins

de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R. 2143-6 et R. 2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L. 3141-11 du Code de la commande publique, l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

6 Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres sont précisées dans l'annexe Dématérialisation jointe au présent règlement de la consultation.

7 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante :

<https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Seules les demandes adressées au moins 10 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt, veuillez envoyer un message à l'adresse contact : contact.marches@nantesmetropole.fr